



SAINT-MÉLOIR DES ONDES

ARRETE N°26-ST-104

ARRETE MUNICIPAL

**Portant interdiction de stationnement et de circulation à l'occasion
d'un spectacle de marionnettes
LE MERCREDI 29 JUILLET 2026**

LE MAIRE de SAINT-MELOIR DES ONDES,

VU le Code des Communes,

VU le code de la route annexé à l'ordonnance n° 58-1216 et au décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 et notamment ses articles R44 et R225,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8ème partie du 15 juillet 1974),

CONSIDERANT, l'exécution d'un spectacle de marionnette sur la Place du Marché au Cadran le mercredi 29 juillet 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sur la Place du Marché au Cadran, le stationnement et l'arrêt des véhicules de toutes catégories, sur une partie délimitée de la place, sera interdit à partir du mardi 28 juillet 18h00 au jeudi 30 juillet 08h00.

ARTICLE 2 : L'accès ainsi que les bornes de recharges électriques devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 3 : Les Services Techniques de la Mairie installeront une signalisation appropriée et réglementaire, afin de délimiter l'espace réservé à la manifestation (Zones A1 et A2, en annexe).

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
L'arrêt et le stationnement de tout véhicule à l'exception des véhicules de secours et des services publics en mission sont interdits et déclarés gênant pendant les dates mentionnées ci-dessus.

Tout véhicule en infraction à l'arrêt et au stationnement, édicté dans cet arrêté, est passible d'une contravention conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi que d'une mise en fourrière par l'entreprise contractante de délégation de service public en la matière.

ARTICLE 5 : M.M. le Maire de la commune de Saint-Méloir des Ondes, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Cancale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Méloir des Ondes, le 20/07/2026.

Le Maire,
Dominique de LA PORTBARRÉ

ANNEXE

